CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

62e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 4 au 8 septembre 2023

**SC62 Doc.10**

**Rapport du Groupe de travail sur le Plan stratégique**

**Actions requises :**

Le Comité permanent est invité à prendre note :

i. du rapport sur l’avancée des travaux du Groupe de travail sur le Plan stratégique (GTPS) ;

ii. des ateliers sur l’élaboration du cinquième Plan stratégique (PS5) prévus parallèlement à la 62e Réunion du Comité permanent ;

iii. de la mise à jour par le Secrétariat du quatrième Plan stratégique (PS4) ; et

iv. de la communication aux Parties contractantes des orientations/outils existants pour les aider dans la mise en œuvre du PS4.

**Historique**

1. Le Groupe de travail sur l’examen du (quatrième) Plan stratégique a recommandé au Comité permanent (à sa 59e Réunion, SC59), en juin 2021, d’établir un nouveau groupe de travail avant la 14e session de la Conférence des Parties contractantes (COP14), afin de disposer de suffisamment de temps pour élaborer le cinquième Plan stratégique, pour adoption à la COP15.

2. Le Comité permanent, dans la décision SC59-20, a convenu :

1. d’établir un nouveau groupe de travail composé de membres des Parties contractantes, du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et d’Organisations internationales partenaires (OIP), pour commencer à préparer le cinquième Plan stratégique de la Convention ;
2. qu’il conviendrait de définir le mandat et le plan de travail pendant la période intersessions et de faire en sorte qu’ils comprennent les principaux éléments et tout autre élément prioritaire ainsi que les modalités à suivre pour le cinquième Plan stratégique (PS5) dont il pourrait être convenu à la COP14 ;
3. d’encourager la participation des membres du Groupe de travail sur l’examen du quatrième plan stratégique (PS4) au nouveau groupe de travail, dans un souci de continuité.

3. Début 2022, le Secrétariat a lancé un appel à candidature de membres pour le nouveau groupe de travail. Les Parties suivantes ont été nommées membres durant la période précédant la COP15 : Afrique du Sud, Algérie, Australie, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, Finlande, Kenya, Maurice, Mexique, Nicaragua, Oman, Slovénie, Tchad et Tunisie, ainsi que l’International Water Management Institute et le Wildfowl and Wetlands Trust au nom des OIP de la Convention, Youth Engaged in Wetlands et un expert du GEST.

4. Ces nominations ont permis une bonne représentation régionale, en particulier des pays en développement, et une certaine continuité dans la composition du Groupe de travail sur l’examen du PS4. Elles ont également témoigné du vif intérêt manifesté par les Parties contractantes et de leur engagement envers cette mission importante.

**Activités du Groupe de travail sur le Plan stratégique sur la période menant à la COP14**

5. La première réunion du nouveau groupe de travail a été présidée par l’Australie le 23 mai 2022, à Gland, avant la reprise de session de la 59e Réunion du Comité permanent. L’Australie s’est portée candidate et a été nommée à la présidence jusqu’à la COP14. Le groupe de travail s’est penché sur la poursuite des travaux préparatoires, notamment sur les possibilités de consultation sur le PS5 lors de la COP14, sur son projet de mandat, ainsi que sur un plan de travail jusqu’à la COP14, en vue d’une décision intersessions par le Comité permanent. La Suisse a manifesté sa volonté de prendre part aux travaux et a été admise parmi les membres du groupe de travail ; le Japon a confirmé sa participation au cours de la réunion.

6. Le mandat du groupe de travail et le plan de travail pour la COP14 ont été approuvés pendant la période intersessions par le Comité permanent, en août 2022 ; ils étaient conformes aux orientations fournies par le Groupe de travail sur l’efficacité dans la résolution XIV.3. Le mandat a été mis à jour pour inclure le cadre dont il avait été convenu pour la préparation du plan dans la résolution XIV.4 (voir annexe 1). Ce mandat met l’accent sur la nécessité d’un processus inclusif et d’une large participation s’agissant de la composition du groupe de travail, de sa structure opérationnelle, ainsi que de la représentation régionale au sein de ce groupe.

7. La deuxième réunion du groupe de travail a été présidée par l’Australie le 6 novembre 2022 ; elle a eu lieu à Genève, préalablement à la tenue de la COP14. Le groupe a examiné le programme des activités de consultation préliminaires sur le PS5 proposées pour la COP14 et le projet de résolution, *Examen du quatrième Plan stratégique de la Convention sur les zones humides, ajouts pour la période entre la COP14 et la COP15 et cadre pour le cinquième Plan stratégique* (COP14 Doc 18.4).

8. Lors de la COP14, les Parties contractantes ont adopté la résolution XIV.4, réaffirmant les décisions SC59-20 et SC59-32, visant à établir un nouveau Groupe de travail sur le Plan stratégique et à approuver le budget nécessaire à la préparation du cinquième Plan stratégique. Les Parties ont en outre noté que le groupe existant avait entamé des travaux préparatoires de sorte qu’un projet de plan soit prêt pour adoption à la COP15.

**Activités du** **Groupe de travail sur le Plan stratégique au lendemain de la COP14**

9. Lors de la 61e Réunion du Comité permanent, le 13 novembre 2022, l’Australie, avec l’appui de la Colombie, a nommé le Brésil et le Canada nouveaux coprésidents du groupe de travail. À l’issue de cette 61e réunion, le Groupe de travail sur le Plan stratégique se composait des Parties contractantes suivantes : Afrique du Sud, Algérie, Australie, Bahreïn, Botswana, Chine, Colombie, Costa Rica, Eswatini, Finlande, Iran (République islamique d’), Iraq, Japon, Kenya, Maurice, Mexique, Nicaragua, Oman, République de Corée, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Tchad, Tunisie, L’Afrique du Sud, la Suisse, la Tunisie, l’Ouganda, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, la Zambie et le Président du GEST, un représentant de l’International Water Management Institute, un représentant du Wildfowl and Wetlands Trust et un représentant de Youth Engaged in Wetlands.

10. Suite à un appel d’offres lancé début 2023, un collège composé de deux membres du GTPS et d’un représentant du Secrétariat a retenu l’offre du groupe de consultants WRM Wetlands & Environment Ltd (Rob McInnes, Directeur, soutenu par une équipe de correspondants régionaux) et l’a chargé des prochains volets de l’élaboration du PS5, en collaboration avec le GTPS.

11. La troisième réunion du GTPS s’est tenue le 28 mars 2023 ; le Canada et le Brésil ont été nommés nouveaux coprésidents. La réunion a examiné les résultats des consultations préliminaires réalisées lors de la COP14, le projet de Stratégie sur la participation relatif au PS5 et le plan de travail jusqu’à la COP15.

12. Le principal message qui ressort des consultations menées lors de la COP14 est qu’il convient d’adopter une approche ascendante pour élaborer le PS5 afin que toutes les Parties, régions et partenaires aient la possibilité de contribuer à l’élaboration du plan, de sorte qu’il soit adapté et tienne compte des besoins de conservation des zones humides de différentes régions, ainsi que des priorités et capacités différentes des Parties contractantes. La nécessité de renforcer les capacités dans les régions en développement pour soutenir la mise en œuvre du plan a été mentionnée à plusieurs reprises.

13. Le projet de Stratégie sur la participation pour le PS5 a été remis aux membres du GTPS le 30 mars 2023 ; il sera finalisé en milieu d’année pour permettre sa mise en œuvre dans le cadre des prochaines phases de travail concernant l’élaboration du PS5. Ce projet de stratégie identifie les principaux partenaires et parties prenantes et définit les principes devant régir l’élaboration du plan afin de permettre une réelle participation de toutes les Parties contractantes, partenaires et parties prenantes intéressées, conformément à la résolution XIV.4.

14. Les membres du GTPS ont été invités à participer activement au processus d’élaboration du PS5 et à réfléchir aux moyens qu’ils mettront en œuvre pour faire participer leurs collègues, partenaires et, plus largement, leur région.

15. Des dates pour les réunions trimestrielles GTPS sont proposées ; la prochaine réunion se tiendra début juin 2023 afin de finaliser la Stratégie sur la participation. Elle sera suivie d’ateliers d’une demi-journée parallèlement à la 62e Réunion du Comité permanent à Gland en septembre. Entre les réunions, les coprésidents se chargeront de tenir informés les Parties, les OIP et les présidents d’autres groupes de travail Ramsar des progrès accomplis dans l’élaboration du PS5.

**Mise à jour du quatrième Plan stratégique Ramsar Strategic 2016-2024 et appui à sa mise en œuvre**

16. Le Secrétariat a publié le quatrième Plan stratégique Ramsar révisé, mis à jour conformément à la résolution XIV.4 et publié dans les trois langues de la Convention[[1]](#footnote-1). L’annexe 2 a été mise à jour pour mettre en regard les nouvelles cibles du Cadre mondial pour la biodiversité et les objectifs et cibles du Plan stratégique, et les trois nouvelles annexes thématiques ont été intégrées dans le but de soutenir les Parties dans la concrétisation des ODD, dans la mise en application de la nouvelles approche de la CESP (communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation et dans la prise en compte de la perspective de genre.

17. Le Secrétariat diffusera et fera connaître les orientations Ramsar existantes pour aider les Parties dans la mise en œuvre du PS4 ; il a pris note de la décision des Parties de prolonger la durée du quatrième Plan de 2024 jusqu’à la date de la COP15 afin de maintenir une continuité entre les Plans stratégiques successifs. Ce programme d’information s’adressera plus particulièrement aux Parties rencontrant des difficultés de mise en œuvre.

**Annexe 1**

**Mandat [[2]](#footnote-2)**

**Groupe de travail sur le 5e Plan stratégique (GT5PS)**

1. Objet du GT5PS

Le Groupe de travail sur le 5e Plan stratégique établi par le Comité permanent (décision SC59-20) est chargé de :

a) élaborer, pour examen à la COP15, le cinquième Plan stratégique Ramsar 2025-2030, en tenant compte :

i) des contributions des Parties contractantes, des organes de la Convention, des groupes de travail et des OI,

ii) des résultats de l’examen du quatrième Plan stratégique,

iii) du cadre exposé dans la résolution XIV.4 dont il a été convenu pour la préparation du cinquième Plan stratégique, lequel :

* *Encourage* le nouveau Groupe de travail à conserver les objectifs du quatrième Plan stratégique dans le cinquième Plan stratégique pour maintenir la cohérence et la continuité dans les rapports, et à tenir compte du rôle de la conservation et de la restauration des zones humides dans la promotion du développement durable et la résolution des problèmes mondiaux liés à l’environnement ;
* *Décide* que le cinquième Plan stratégique sera étayé, entre autres, par l’édition spéciale de 2021 des *Perspectives mondiales des zones humides*, l’analyse des rapports nationaux par le Secrétariat de la Convention, ainsi que par des éléments essentiels externes à la Convention dont il a été convenu, notamment : les ODD, le Cadre mondial de la biodiversité, les contributions des zones humides à la CCNUCC, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et tous les travaux pertinents de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) et d’autres programmes mondiaux relatifs aux zones humides ;
* *Reconnaît* le rôle important que peuvent jouer tous les partenaires et parties prenantes – particuliers, sociétés et organisations – et la nécessité d’encourager les contributions, en particulier, des peuples autochtones, des jeunes, de toutes les femmes et les filles, des communautés locales et du secteur des affaires en faveur de la conservation, de la restauration et de l’utilisation rationnelle des zones humides et pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques.
* *Décide* que le processus d’élaboration du cinquième Plan stratégique sera inclusif, transparent et accessible pour permettre la participation pleine et entière de toutes les Parties contractantes et de tous les partenaires et acteurs intéressés ; et
* *Encourage* le nouveau groupe de travail à utiliser les annexes thématiques du quatrième Plan stratégique pour la conception et l’élaboration du projet de cinquième Plan stratégique

b) élaborer un programme complet concernant le processus de consultation et de participation pour le PS5 qui soit adapté aux besoins des Parties contractantes et de leurs régions, et à ceux d’autres organes de la Convention, des OIP et des parties prenantes externes ;

c) charger des facilitateurs de mettre en place des activités préparatoires sur la participation en amont de la COP14 et de mettre en œuvre un programme sur la participation des principales parties prenantes lors de la CoP14 et après la COP14 ;

d) rendre compte régulièrement de ses progrès au Comité permanent.

Le Secrétariat, sur recommandation du groupe de travail, contribuera à l’engagement d’un ou plusieurs consultants compétents pour soutenir les travaux du Groupe de travail sur le Plan stratégique.

2. Composition et représentation régionale

* Le Groupe de travail sera composé de membres des Parties contractantes, et toutes les régions seront représentées ;
* Les Présidents du GEST et du Groupe de sensibilisation aux activités de CESP assureront la liaison avec le Groupe de travail et, s’ils le jugent opportun, ils pourront, à l’instar de tout autre membre désigné du GEST et de la CESP, rejoindre le Groupe de travail en tant que membres ;
* Des représentants des Organisations internationales partenaires seront les bienvenus en tant que membres ;
* Le Groupe de travail pourra inviter des parties extérieures à participer ou observer les réunions, le cas échéant.

3. Structure, réunions et appui du Secrétariat

* Le Groupe de travail nommera, en son sein, un Président et un Vice-président et créera toute autre fonction qu’il jugera utile ;
* Le Groupe de travail tiendra ses réunions en ayant recours à des moyens permettant la participation pleine et entière de tous les membres et/ou régions du Groupe. Ces réunions pourront avoir lieu en présentiel (simultanément avec d’autres réunions Ramsar), selon un format hybride ou en distanciel, auquel cas tous les membres auront accès à une plateforme dont il aura été convenu à l’avance ;
* Le Groupe de travail prendra ses décisions par consensus ;
* Le Président et le Vice-président assureront la liaison et travailleront en étroite collaboration avec d’autres organes de la Convention et Groupes de travail et/ou parties externes compétents, selon qu’il conviendra, à l’élaboration du PS5 ;
* Le Secrétariat fournira des services de secrétariat pour le Groupe de travail (invitations aux  
  réunions et procès-verbaux) et servira de point de contact.

1. Voir : <https://www.ramsar.org/fr/document/le-4e-plan-strategique-2016-2024-mise-a-jour-2022>. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le mandat a été approuvé pendant la période intersessions par le Comité permanent en août 2022 et mis à jour en novembre 2022 pour inclure le Cadre pour la préparation du cinquième Plan stratégique Ramsar, résolution XIV.4 (paragraphes 18 à 22). [↑](#footnote-ref-2)